

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 OCTOBRE 2017
--

L'an deux mille dix-sept, le dix octobre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 2 octobre 2017

Étaient présents : Bertrand Hauchecorne, Chantal Bureau, Didier Courtois, Stéphane Roy (parti à 20h25), Robert Genty, Céline Leroy (partie à 20h15), Annick Villafafila, François Gabrion, Martine Bourdel (partie à 19h45), Eric Couadier (arrivé à 19h05), Nicolas Mohamed

Étaient absents excusés :

Anais Perdereau qui a donné procuration à Robert Genty
Véronique Spir qui a donné procuration à Stéphane Roy
Caroline Ménager qui a donné procuration à Didier Courtois

Était absent :

Yoan Béaur

Secrétaire de séance :

Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité

2017-045

SUPPRESSION EMPLACEMENT RESERVE

Vu la délibération du 20 septembre 2010 approuvant le PLU,
Considérant qu'il y a lieu de supprimer un emplacement réservé n°ER5 d'une superficie de 234.63 m²,
destiné à la création de stationnements et d'un abris bus (rue de la Bedelle),

Considérant que cette modification :

- Ne change pas les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durable,
- Ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière,
- Ne réduit pas une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance,
- N'ouvre pas à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les 9 ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De supprimer l'emplacement réservé ER n°5 rue de la Bedelle d'une superficie de 234.63 m²

2017-046	DECISION MODIFICATIVE n°3
-----------------	----------------------------------

Afin de pouvoir procéder au mandatement de dépenses supplémentaires décidées au conseil municipal précédent, il est nécessaire d'établir la décision modificative qui suit

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	10 311.69 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	10 311.69 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-131 : Opération n° 131 - BATIMENTS COMMUNAUX	0.00 €	2 835.84 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	2 835.84 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-102 : Opération n° 102 - TRAVAUX DE VOIRIE	0.00 €	4 015.20 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-158 : Opération n° 158 - SALLE POLYVALENTE	0.00 €	3 460.65 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	7 475.85 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	10 311.69 €	10 311.69 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

2017-047	CREATION DE POSTE
-----------------	--------------------------

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

VU le budget de la collectivité

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin du service état civil, élections, accueil et que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des rédacteurs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer un poste de rédacteur à temps complet (35h) à compter du 1^{er} novembre 2017,
- de nommer Madame Vanessa PASZKOWSKI sur ce poste en qualité de stagiaire à compter du 1^{er} novembre 2017.

Il constate que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

	COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX POUR LE PROJET DE RESIDENCE SENIORS
--	--

Didier Courtois informe que le Maire et lui-même ont reçu deux bailleurs sociaux, pour le projet de résidence séniors ou personnes à mobilité réduite sur le terrain rétrocédé à la commune par l'aménageur de la ZAC des Garennes. Le conseil se déclare favorable à l'utilisation du terrain pour ce projet et de sa rétrocession gratuite au bailleur social choisi.

Cependant, malgré l'intérêt de ces projets, un certain nombre de remarques ont été émises aux projets proposés par les bailleurs sociaux. Aussi les commissions urbanisme et travaux se réuniront pour :

- préciser les points de désaccord avec chacune de ces deux propositions,
- analyser les points à prendre en compte pour l'intégration de ces logements dans l'eco-quartier en particulier au niveau des ambitions écologiques,
- préciser un certain nombre de souhaits sur la construction de ces logements sociaux.

Un courrier sera envoyé par la suite à chacun des bailleurs. La commission les recevra pour affiner le projet et retenir l'un des deux candidats.

	COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX POUR LE PROJET DE COMMERCE & LOGEMENTS
--	---

Didier Courtois explique que le Maire et lui-même ont reçu Logem Loiret pour le projet de local commercial et de logements sociaux envisagés sur la place de la Halle. Le local ferait environ 120 m² pour un coût total de 200 000 € ttc. Il explique qu'en l'absence de subvention le loyer demandé au commerçant risquerait d'être assez élevé. Une rencontre avec les commerçants potentiels sera faite pour étudier la viabilité du projet.

	ECHANGE SUITE A LA REUNION PUBLIQUE
--	--

Les élus font un bilan de cette matinée d'échanges avec les administrés. Ils constatent un manque de participation ; en dehors des membres du conseil, seulement une quinzaine de personnes étaient présentes.

Globalement, des discussions sur tous les sujets ont été abordées, avec des propositions telles que :

- Augmenter le tarif et les créneaux de la location de la salle polyvalente
- Agrandir la salle raboliot pour disposer d'une cuisine
- Taxer les habitations non habitées
- Réduire l'éclairage public la nuit
- Ne pas augmenter les impôts

Plusieurs projets proposés par la municipalité bénéficient d'un très bon accueil :

- o Ouverture de la salle polyvalente côté sud est
- o Aménagement de l'espace situé côté sud est de la salle
- o Installation d'une superette
- o Logements seniors

	REFLEXION SUR LES RYTHMES SCOLAIRES
--	--

Didier Courtois indique que le conseil d'école proposera son avis quant au changement des rythmes scolaires et à l'éventuel retour à la semaine des quatre jours au mois de mars.

Il dresse un comparatif entre les écoles françaises et européennes, montrant que la grande majorité des pays occidentaux la semaine de classe s'étale sur 5 jours. En France déjà 30 % des communes sont passées en semaine de 4 jours.

Il reviendra au conseil municipal de statuer sur ce changement. Après un échange de point de vue, le conseil municipal décide :

- d'élaborer un questionnaire pour connaître l'avis des parents d'élèves,
- d'organiser une réunion d'échange avec les représentants des parents d'élèves et les enseignants.

	COMPTE RENDU SUR LE PROJET DE PLATE FORME BORD DE LOIRE
--	--

Une réunion a été organisée le 9 octobre afin d'étudier la faisabilité de ce projet.

Cet observatoire serait implanté sur le parcours de la Loire à vélo. Il se tiendrait entre l'embouchure du Loiret et le terrain des Isles. Son objectif est de permettre l'observation de la faune et de la flore du bord de Loire, ainsi que de développer des connaissances sur le fleuve lui-même. Le public visé concerne les usagers de la Loire à Vélo, les écoliers et les collégiens, ainsi que les groupes de touristes.

Lors de cette réunion, il a été décidé de faire appel à un bureau d'étude ; un cahier des charges sera établi pour ce recrutement.

Le projet pourrait être porté par la CCTVL ou la commune en sachant qu'une subvention européenne de 80 % pourrait être octroyée par le truchement des crédits du programme LEADER.

	SAISON CULTURELLE
--	--------------------------

Chantal Bureau informe que la commission de la CCTVL s'est réunie et a décidé de poursuivre la saison culturelle sur la période 2018-2020.

Le printemps des poètes sera reconduit avec un spectacle des enfants de Mareau aux Prés.

Le groupe Confluence a été choisi pour le concert de la Saint Fiacre dans les mêmes conditions financières qu'à l'accoutumée.

Un autre concert pourrait être organisé le 6 octobre 2018, entièrement pris en charge par la CCTVL.

La conférence scientifique aura lieu le 12 octobre 2018, avec Jean-Pierre LEBRETON, avec pour thème la mission « *Huygens-Cassini* ».

QUESTIONS DIVERSES

École :

Monsieur Lescaut a prévu diverses sorties scientifiques pour les élèves de sa classe avec demande de financement de la commune. Le dossier sera étudié au bureau municipal du 18 octobre et au prochain conseil municipal.

Téléthon :

La CCTVL ne prend plus en charge l'organisation du téléthon, les communes désirant poursuivre cette action doivent le faire elles-mêmes.

Collecte banque alimentaire : La CCTVL organise un point de collecte à l'Intermarché de Cléry Saint André, Leclerc de Tavers. La CCTVL cherche des bénévoles pour tenir des permanences.

Fête des plantes :

La date approche et Didier Courtois souhaite la présence du plus grand nombre d'élus pour aider à la mise en place.

Jeux :

La vérification a été effectuée par le prestataire. Des devis seront demandés pour la mise aux normes des jeux.

REUNIONS INTERNES

Réunion adjoints

- 18 octobre à 19h
- 2 novembre à 19h
- 6 décembre à 19h

Calendrier avec les associations :

- 9 novembre à 20 h 30

PROCHAIN CONSEIL

Jeudi 7 décembre à 18h30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 30